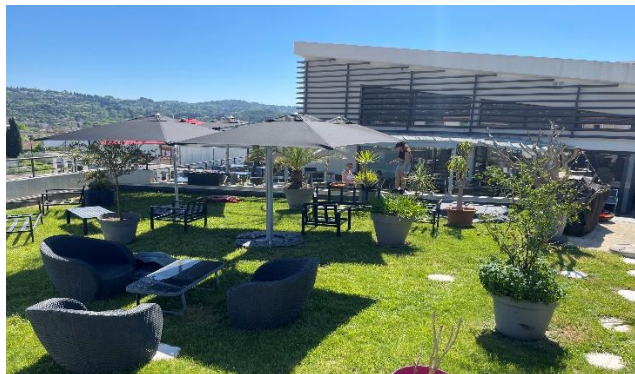




FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : UPPER SAS

JUGEMENT DE LJ : 3 Juillet 2026

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Restaurant, Bar, Brasserie

ADRESSE : 57-59 Route de Cannes 06130 GRASSE

ENSEIGNE : « AXE GOURMAND »

CHIFFRE D'AFFAIRES DES TROIS DERNIERS EXERCICE : 517.288,00 €

LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS : Licence IV

ORIGINE DE PROPRIETE : Acquisition 410.000,00 € du fonds de commerce par acte en date du 31/05/2019

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Jeudi 6 Août 2026 à 12h00

PRIX MINIMUM : 150.000,00 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 22/05/2033

LOYER CONTRACTUEL : 10% du chiffre d'affaires HT réalisé par le preneur avec un loyer minimal garanti annuel de 60.000,00 € HT, le tout hors indexation et provisions.

LOYER ACTUEL : 6.044 € HT/mois + 1.100,00 € de provision sur charges + 690,00 € de provision sur Taxe Foncière

DÉPÔT DE GARANTIE : 3 mois de loyer

DESTINATION DES LOCAUX : Bar, brasserie, restauration, Glacier, Location pour événementiel et banquet.

DESCRIPTION :

« Dans la 2^{ème} tranche du Centre Commercial Axe 85, 59 Route de Cannes à Grasse (06130),
Un local commercial situé au 2^{ème} étage du bâtiment D, d'une surface d'environ 284 m², avec accès privé par escalier, et accès par ascenseur commun au bâtiment, terrasse de 234m², jardin privatif de 162m², désigné lot 10 au règlement de copropriété.
Un palier situé au 1^{er} étage du Bâtiment D, d'une surface de 4m², permettant l'accès au lot n°10 de l'étage supérieur, et désigné lot n°16 au règlement de copropriété
Ainsi que les voies de circulation et parkings extérieurs desservant le bâtiment et les équipements communs aux commerces. »

DROIT DE PRÉFÉRENCE : le bailleur bénéficie d'un droit de préférence

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Jeudi 6 Août 2026 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM : 150.000,00 euros

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS UPPER.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.